Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-190-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 29 JUIN 2026

RESSOURCES
FINANCES

Budget annexe Transport : budget supplémentaire 2026

Rapporteur : Jérôme DEPONDT

N°CC2026-190

Nombre de membres en exercice	122
Nombre de présents	84
Nombre de pouvoirs	14
Votants	98
Secrétaire de séance : **Nelson FONSECA**	

L'an 2026, le 29 juin à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 23 juin 2026, s'est réuni à Bû, sous la Présidence de Monsieur Christophe LE DORVEN, Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Étaient présent(e)s :
Virginie QUENTIN (Abondant) ; Alain CAPÉRAN (Allainville) ; Bernard COUILLAUT (Anet) ; Pauline PERRICHON (Anet) ; Fan LAVOISÉ (Aunay-sous-Crécy) ; Nicolas DE LA CELLE (Beauche) ; Guy PRADES (Berchères-sur-Vesgre) ; Stéphane MESDON (Bérou-la-Mulotière) ; Christophe BARRET (Boissy-en-Drouais) ; Jean-Claude DELANOE (Boncourt) ; Stéphane LANTZ (Brezolles) ; Jean-Luc BREANT (Broué) ; Dany VANELLE (Bû) ; Patrick HOUVET (Charpont) ; Marie-Christine JUILLET-DORDET (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Michel LETHUILLIER (Cherisy) ; Patrick JOUTEAU (Crécy-Couvé) ; Laëtitia GIRARD (Crucey-Villages) ; Abdel-Kader GUERZA (Dreux) ; Christophe LE DORVEN (Dreux) ; Marie-Françoise SCAVENNEC (Dreux) ; Mathieu TRIBOUILLOIS (Dreux) ; Christophe LE CICLÉ (Dreux) ; André HOMPS (Dreux) ; Ratko KLISURA (Dreux) ; Caroline BRAY (Dreux) ; Mounir CHAKKAR (Dreux) ; Florence ARCHAMBAUDIERE (Dreux) ; Nelson FONSECA (Dreux) ; Caroline VABRE (Dreux) ; Eric DUQUESNOY (Dreux) ; Marie DALENÇON (Dreux) ; GAMBUTO Valentino (Dreux) ; Eric ROUSSEL (Écluzelles) ; Dominique DUVAL (Ézy-sur-Eure) ; Pierre LEPORTIER (Ézy-sur-Eure) ; Frédéric GIOWACHINI (Favières) ; Emmanuelle BONHOMME (Fontaine-les-Ribouts) ; François CENIER (Garancières-en-Drouais) ; Emmanuel PARAGOT (Garnay) ; Sophie APRUZZESE (Gilles) ; Nathalie VELIN (Guainville) ; Samuel BOVE (La Chapelle-Forainvilliers) ; Francis PECQUENARD (La Chaussée-d'Ivry) ; Pascal GUÉNÉE (Laons) ; Béatrice PIERRON (Le Boullay-les-Deux-Églises) ; Stéphane HUET (Le Boullay-Mivoye) ; Frédéric GIROUX (Le Boullay-Thierry) ; Marc AVENARD (Luray) ; Philippe MERLET (Maillebois) ; Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Véronique BASTON (Marville-Moutiers-Brûlé) ; Glenn PRATS (Mézières-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-190-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

en-Drouais) ; Denis CHERON (Montreuil) ; Jean-Loup JUSTEAU (Nonancourt) ; Sylvie CHALLES (Ormoy) ; Clémentine FISSON (Ouerre) ; Patrick JOLIVEL (Oulins) ; Nathalie MILWARD (Rouvres) ; Dominique LUBOW (Saint-Ange-et-Torçay) ; Françoise BORGET (Sainte-Gemme-Moronval) ; Caroline BARRE (Saint-Jean-de-Rebervilliers) ; Sébastien JACOB (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Jocelyne JOUCQUE (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Gérard SOURISSEAU (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Karen XARDEL (Saint-Ouen-Marchefroy) ; Patrick RIEHL (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Valérie AZIRI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jérémy BERTOLOTTI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jean-Pierre BRASSE (Saint-Sauveur-Marville) ; Christian ALBERT (Saulnières) ; Martine LE BRIS (Saussay) ; Thomas LANGE (Serazereux) ; Thomas BAUBION (Serville) ; Eric BINET (Sorel-Moussel) ; Damien STEPHO (Vernouillet) ; Catherine LUCAS (Vernouillet) ; Ali AHSAINE (Vernouillet) ; Joël TRAPATEAU (Vernouillet) ; Nicole MONTIGNY (Vernouillet) ; Najib TALATA (Vernouillet) ; Estelle POMMIER (Vernouillet) ; Évelyne DELAPLACE (Vert-en-Drouais) ; Louis ANEST (Villemeux-sur-Eure).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
Véronique GARNIER (Ardelles) ; Emmanuel BRIDRON (Châtaincourt) ; Christophe LAGARD (Châteauneuf-en-Thymerais) ;Fatiha MESSAOUDI (Dreux) ;Fouzia KAMAL (Dreux) ;Youssef LAMRINI (Dreux) ;Yasemin ALBAYRAK (Dreux) ;Rémi LEPRAT (Ivry-la-Bataille) ;Carole MARTIN (Ivry-la-Bataille) ; Daniel COLLEU (La Madeleine-de-Nonancourt) ; Rachel SAPIN (La Mancelière) ; Guillaume BARAT (Les Châtelets) ; Dominique GARNIER (Louvilliers-en-Drouais) ; Thierry LAINÉ (Louye) ; Pervenche CHAUVIN (Puiseux) ; Benoît LUCAS (Revercourt) ; Jean-Louis GODEFROY (Rueil-la-Gadelière) ; Denis COCHELIN (Saint-Georges-Motel) ; Pascal BAELEN (Saint-Lubin-de-Cravant) ; Pascal GUERRIER (Thimert-Gâtelles) ; Thibault PELLETIER (Tremblay-les-Villages) ; Christian BERTHELIER (Tréon) ; Abdelrhafour BOUMEZIANE (Vernouillet) ;Franck MERCEY (Vernouillet).

Pouvoir(s) :
Philippe LECHEVALLIER (Dampierre-sur-Avre) donne pouvoir à Monsieur Christophe LE DORVEN ; Sabine FRETEY (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Nelson FONSECA ; Martine PITOU (Dreux) donne pouvoir à Madame Marie-Françoise SCAVENNEC ; Philippe RIVE (Dreux) donne pouvoir à Madame Florence ARCHAMBAUDIERE ; Caroline SIMOES (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Mathieu TRIBOUILLOIS ; Sophie WILLEMIN (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Ratko KLISURA ; Pierre-Frédéric BILLET (Dreux) donne pouvoir à Madame Marie DALENCON ; Stéphan DEBACKER (Escorpain) donne pouvoir à Monsieur BARRET Christophe ; Eric DEPUYDT (Fessanvilliers-Mattanvilliers) donne pouvoir à Monsieur Gérard SOURISSEAU ; Jean-Marc TARDIVENT (Germainville) donne pouvoir à Madame Sophie APRUZZESE ; Didier SIMO (Le Mesnil-Simon) donne pouvoir à Monsieur Patrick JOUVEL ; Christophe BESNARD (Prudemanche) donne pouvoir à Monsieur Stéphane LANTZ ; Christophe HELIAS (Saint-Maixme-Hauterive) donne pouvoir à Monsieur Dominique LUBOW ; Melinda BOUGRARA (Vernouillet) donne pouvoir à Monsieur Ali AHSAINE.

Suppléant(e)s :
Dagmar Eva BERNITT est suppléé par Stéphane MESDON ; Pierre SANIER est suppléé par Dany VANELLE ; Jean Marie BUTHON est suppléé par Pascal GUÉNÉE.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-190-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

Il a été exposé,

Le budget supplémentaire permet d'ajuster le budget primitif de l'exercice en cours en prenant en compte les décisions prises après le vote du budget mais également de reprendre les résultats de l'exercice antérieur constatés lors du vote du compte financier unique.

Le budget supplémentaire 2026 du budget annexe Transport s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :
3 334 384,04 € en section de fonctionnement,
384 970,37 € en section d'investissement,
soit **un total de 3 719 354,41 €.**

Ce budget supplémentaire se présente synthétiquement ainsi :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-190-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

CHAPITRE	BP 2026	BS 2026	REPORT	TOTAL 2026
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	2 778 268,07	0,00	2 778 268,07
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	67 755,72	20 000,00	0,00	87 755,72
70 VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS	2 000,00	8 000,00	0,00	10 000,00
73 PRODUITS ISSUS DE LA FISACALITE	7 210 000,00	190 000,00	0,00	7 400 000,00
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	5 549 060,03	338 115,97	0,00	5 887 176,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	18 000,00	0,00	0,00	18 000,00
Total Recettes	**12 846 815,75**	**3 334 384,04**	**0,00**	**16 181 199,79**

Le **résultat reporté de fonctionnement** s'élève à 2 778 268,07 €.

Les **produits issus de la fiscalité** augmentent de 190 000 € pour tenir compte de l'estimation du versement mobilité.

Le chapitre **subventions d'exploitation** prend en compte l'ajustement de la subvention du Syndicat Mixte de Coordination des Transports Collectifs d'Eure et Loir (SMCTCEL) pour 250 000 €.

DEPENSES

CHAPITRE	BP 2026	BS 2026	REPORT	TOTAL 2026
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	12 174 429,27	381 650,00	0,00	12 556 079,27
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	439 365,00	0,00	0,00	439 365,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	78 021,48	1 000,00	0,00	79 021,48
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	147 000,00	55 000,00	0,00	202 000,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	2 896 734,04	0,00	2 897 734,04
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
Total Dépenses	**12 846 815,75**	**3 334 384,04**	**0,00**	**16 181 199,79**

Des dépenses supplémentaires pour un montant de 381 650,00 € ont été inscrites en **charges à caractère général.** Elles concernent essentiellement l'indexation de la délégation de service public Linéad (200 000 €) et la prise en compte de l'avenant Linéad transport à la demande (200 000 €).

Les **autres charges de gestion courantes** concernent le financement des travaux de desserte du collège d'Ezy sur Eure.

L'équilibre de la section est assuré par l'inscription de crédits en **charges exceptionnelles** à hauteur de 2 896 734,04 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-190-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les inscriptions au sein de la section d'investissement comprennent à la fois les inscriptions nouvelles réalisées dans le cadre du budget supplémentaire ainsi que la reprise des restes à réaliser lors de cette même étape budgétaire.

RECETTES

CHAPITRE	BP 2026	BS 2026	REPORT	TOTAL 2026
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	319 970,37	0,00	319 970,37
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	78 021,48	1 000,00	0,00	79 021,48
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	84 000,00	64 000,00	0,00	148 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	100 934,24	0,00	0,00	100 934,24
Total Recettes	**262 955,72**	**384 970,37**	**0,00**	**647 926,09**

Le **résultat reporté d'investissement** s'élève à 319 970,37 €.

Les **subventions d'investissement reçues** correspondent à une subvention du SMCTCEL.

DEPENSES

CHAPITRE	BP 2026	BS 2026	REPORT	TOTAL 2026
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	67 755,72	20 000,00	0,00	87 755,72
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	180,00	255,48	435,48
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	194 800,00	130 000,00	107 000,00	431 800,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	400,00	127 534,89	0,00	127 934,89
Total Dépenses	**262 955,72**	**277 714,89**	**107 255,48**	**647 926,09**

Les **immobilisations incorporelles** correspondent à des frais d'insertion.

Les **immobilisations corporelles** comprennent 100 000 € pour les travaux des sanitaires en bout de ligne et 30 000 € pour divers travaux de sécurité.

Inscription de 127 534,89 € sur le chapitre **autres immobilisations financières** pour assurer l'équilibre du budget.

***VU** le code général des collectivités territoriales,*
***VU** la délibération du conseil communautaire n°2025-243 du 15 décembre 2025 approuvant le budget primitif 2026 du budget annexe Transport de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*
***VU** la délibération du conseil communautaire n°2026-156 du 29 juin 2026 approuvant le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe Transport de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*
***VU** la délibération du conseil communautaire n°2026-173 du 29 juin 2026 portant affectation des résultats 2025 du budget annexe Transports,*
***VU** l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2025 du budget annexe Transport,*
***VU** le projet de budget supplémentaire 2026 du budget annexe Transport.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-190-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, (4 abstentions)

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget supplémentaire 2026 relatif au budget annexe Transport arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 3 719 354,41 €.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 30/06/2026 **Christophe LE DORVEN** **Président** **Nelson FONSECA** **Secrétaire de séance**